

Cette newsletter à laquelle vous vous êtes abonné, met à votre disposition des informations accessibles au moyen d'un clic sur le lien ou les liens qui vous intéressent ([en couleur orange soulignée](#) dans le texte ci-dessous). Cette pratique permet de ne pas encombrer inutilement les messageries. Pour profiter de l'apport des textes enrichis, nous vous recommandons d'ajouter l'adresse e-mail [noreply@e-monsite.com](mailto:noreply@e-monsite.com) dans vos contacts.

## **Le syndicat national des animaleries - Avenant n° 3 à l'accord Financement du paritarisme - Newsletter #47**

### Projet d'accord soumis à la procédure d'extension

Les partenaires sociaux de la CCN Fleuristes, vente et services des animaux familiers ont signé un avenant n° à l'accord du 13 juin 2000, portant création d'un fonds de financement du paritarisme.

[👉 Lire l'article](#)

### Propositions d'assurances

Soucieux d'apporter à nos adhérents des offres appropriées, nous avons recherché des solutions adaptées aux différentes situations pouvant survenir en entreprise. Dans les semaines à venir nous vous ferons part des solutions retenues et négociées pour vous, au plus juste.

### Intervention de la Douane et de l'ONCFS lors de la Bourse de Sallertaine

Nous avons appris, avec satisfaction, l'intervention des services de l'Etat lors de la 6ème Bourse de Sallertaine (85). Des coraux ont été saisis et les installations d'un "amateur" ont été mises sous saisie douanière.

[👉 Lire l'article](#)

### Documents abusifs remis aux professionnels par des DDPP

Nous avons, récemment, été alertés par un adhérent qui nous a relayé le document émanant d'un institut de l'élevage, lequel donnait des informations erronées, opposées à celles que nous délivrons aux professionnels qui nous consultent et qui sont disponibles sur notre site internet.

Ce document était remis par une DD(CS)PP et les agents entendaient en faire appliquer les dispositions. Nous avons questionné le Ministère de l'agriculture (DGAL) qui vient de nous confirmer le caractère abusif de ce document.

[👉 Lire l'article](#)

---

## Signaler un abus

Vous voulez signaler le comportement abusif d'agents de l'état ou le caractère abusif de documents qui vous sont remis ou de courriers qui vont sont adressés, merci de bien vouloir compléter le formulaire joint.

Ne vous contentez jamais de seuls propos qui ne seraient pas étayés par un document écrit. Si une demande ne vous paraît pas conforme, demandez-en la confirmation par écrit.

Si vous avez des documents à nous transmettre, merci de la faire à [contact.synapses@gmail.com](mailto:contact.synapses@gmail.com) après avoir complété ce formulaire.

Nous traiterons les demandes fondées auprès du service concerné, soit auprès de l'administration centrale.

[☞ Signaler un abus](#)

## Projet d'arrêté

Dans notre Newsletter n° 38 du 31 janvier 2013, vous donnions la possibilité à nos adhérents de prendre connaissance du texte du projet d'arrêté fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques relevant du IV de l'article L.214- 6 du code rural et de la pêche maritime.

Forts des nombreuses réponses reçues, nous avons adressé à la DGAL un courrier très étayé par lequel nous demandons à l'administration centrale une nouvelle étude de ce dossier. Passé un délai de convenance, ce courrier est maintenant disponible en consultation. Afin de faire entendre notre voix, les membres de la Commission chargée d'étudier ce projet d'arrêté en ont, également, été destinataires.

[☞ Lire l'article](#)

## Rejoignez le SYNAPSES

Pour défendre les intérêts des professionnels, faire entendre votre voix, rejoignez le SYNAPSES. Vous avez besoin de nous, comme nous avons besoin de vous afin de contribuer à la reconnaissance de notre représentativité.

Le SYNAPSES, c'est une expertise, l'accès à un conseil personnalisé.

[☞ Adhérer au SYNAPSES](#)

## Enquête de satisfaction



Soucieux de vous apporter un service et une information de qualité, nous souhaitons recueillir votre avis sur nos moyens de communication.

Cette enquête est destinée à évaluer la situation actuelle et d'en envisager l'évolution future.

[Accéder à la page sondage](#)

---

## Accès au site depuis un terminal mobile



L'exploitation des statistiques de consultation du site internet nous a permis de constater qu'environ 10 % des consultations étaient effectuées depuis un terminal mobile. Aussi, afin de permettre une navigation optimisée pour ces utilisateurs, sans remettre en cause la navigation classique, avons-nous décidé d'implémenter une version "mobile" de notre site.

Vous pourrez l'activer en vous connectant à notre site <http://www.syndicat-animaleries.org> depuis un smartphone ou une tablette connectée en Wi-fi ou en 3G.

## Archives

Nous avons mis en ligne l'ensemble des newsletters déjà publiées. Un lien permanent est disponible directement sur le site et sera rappelé sur chacune des prochaines newsletters.

[👉 Accéder aux archives](#)

### L'équipe du SYNAPSES

Syndicat national des activités liées aux animaux domestiques et non domestiques, aux végétaux d'ornement, à l'environnement et au cadre de vie

55, rue Lacordaire  
75015 Paris



01 44 26 30 98



01 77 65 66 02



<http://www.syndicat-animaleries.org>



[contact.synapses@gmail.com](mailto:contact.synapses@gmail.com)



<http://twitter.com/#/LLSynapses>

L'ensemble des newsletters déjà publiées est disponible au moyen du lien suivant. [Archives](#)